

RÈGLEMENT NUMÉRO 1272-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1272 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA DIGUE ET DU BARRAGE SUR LE SITE DU MANOIR SEIGNEURIAL ET AUTRES SERVICES CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 406 000 \$ POUR EN PORTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT À 3 931 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a décrété, par d'adoption du règlement numéro 1272 ci-haut mentionné une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 406 000 \$ le 23 novembre 2020 pour des travaux de réfection de la digue et du barrage sur le site du Manoir seigneurial et autres services connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférents;

CONSIDÉRANT QUE le prix des éléments pour le contrat dont l'objet correspond aux travaux ordonnés au règlement 1272 excède le montant et l'emprunt autorisés par ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés le 14 février 2022;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 1 du règlement 1272 est modifié pour se lire comme suit :

Le conseil autorise des travaux de réfection de la digue et du barrage sur le site du Manoir seigneurial et autres services connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférents.

Ces travaux sont plus amplement décrits dans le document d'estimation intitulé Annexe B-2, lequel est résumé dans un document intitulé Annexe A-2, préparé par M. Danny Dallaire ing., PMP, directeur par intérim du Service du génie en date du 3 février 2022, tous ces documents étant annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement 1272 est modifié pour se lire comme suit :

Pour les fins du présent règlement, notamment la réalisation des travaux ci-dessus spécifiés, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 3 931 000 \$ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé dans les documents précités.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 3 931 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans, à l'exception des frais d'émission d'obligations pour lesquels le montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, le tout réparti de la façon suivante :

- La somme de 3 852 400 \$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans.
- La somme de 78 600 \$ sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé)

Guillaume Tremblay, maire

(Signé)

Me Caroline Asselin, Assistante greffière et
conseillère juridique

Avis de motion : 220214-12 / 14 février 2022
Adoption projet : 220214-12 / 14 février 2022
Adoption : 220307-04 / 7 mars 2022
Tenue de registre : 9 au 23 mars 2022
Approbation MAMH : 13 mai 2022
Entrée en vigueur : 1^{er} juin 2022

Service du génie

Coûts de réalisation

Digue et barrage - Domaine Seigneurial

Organisation et gestion des eaux

1.0 Travaux préparatoire et organisation de chantier 275 200 \$

Reconstruction du barrage

2.0 Dérivation temporaire et assèchement 262 500 \$

3.0 Déversoir 966 100 \$

4.0 Mur d'ailes 604 400 \$

5.0 Mur de soutènement 67 700 \$

6.0 Mur gabions 93 100 \$

7.0 Passerelle cyclable 440 000 \$

8.0 Digue 422 000 \$

Sous-total coût des travaux 3 131 000 \$

Imprévus de construction 10.0% 313 100 \$

Total coût de travaux 3 444 100 \$

Estimation des honoraires professionnels

Frais professionnels et autres frais contingents

Honoraires professionnels 5.0% 156 600 \$

Permis et autres frais 30 000 \$

186 600 \$

Total des coûts taxables 3 630 700 \$

Taxes

Taxes nettes 5% 181 600 \$

Estimation du coût incluant les taxes 3 812 300 \$

Financement

Intérêts sur emprunt temporaire (±1%) 39 700 \$

Frais d'émission 2.0% 78 600 \$

Total du règlement 3 931 000 \$

Préparé par :



Danny Dallaire, ing., PMP

Directeur par intérim - Service du génie

2022-02-03

Digue et barrage

Article	Description	Quantité		Valeur estimée des travaux	Total
1.0 Travaux préparatoire et organisation de chantier					
1.1	Mobilisation/Démobilisation et organisation chantier	1	global	50 400 \$	50 400 \$
1.2	Sécurité, roulotte de chantier et bloc sanitaire	1	global	20 063 \$	20 063 \$
1.3	Machinerie à l'huile minérale	1	global	16 800 \$	16 800 \$
1.4	Outils divers	1	global	27 500 \$	27 500 \$
1.5	Contremaître	1	global	103 950 \$	103 950 \$
1.6	Échafauds et location de grue	1	global	31 500 \$	31 500 \$
1.7	Investigations archéologiques	1	global	14 400 \$	14 400 \$
1.8	Protection des bâtiments existants	1	global	10 500 \$	10 500 \$
					275 113 \$
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE					
2.0 Dérivation temporaire et assèchement					
2.1	Dérivation temporaire et assèchement	1	global	262 500 \$	262 500 \$
					262 500 \$
3.0 Déversoir					
3.1	Démolition et dispositions des rebuts	250	m.cu.	1100.00 \$	275 000 \$
3.2	Dragage, transport et disposition	450	m.cu.	220.00 \$	99 000 \$
3.3	Excavation de roc	15	m.cu.	420.00 \$	6 300 \$
3.4	Fourniture et ancrage post-tendu au roc avec test	7	unité	10 450.00 \$	73 150 \$
3.5	Fourniture et ancrages au barrage existant	35	unité	550.00 \$	19 250 \$
3.6	Fourniture, mise en place du béton incluant le coffrage et décoffrage	530	m.cu.	660.00 \$	349 800 \$
3.7	Fourniture et mise en place acier d'armature	12120	kg	8.40 \$	101 808 \$
3.8	Pompe à béton	2	unité	7 875.00 \$	15 750 \$
3.9	Ancrage passerelle cyclable	4	unité	787.50 \$	3 150 \$
3.10	Lame d'étanchéité	20	ml	94.50 \$	1 890 \$
3.11	Location de grue	80	h	262.50 \$	21 000 \$
					966 098 \$
4.0 Mur d'ailes					
4.1	Fourniture et ancrage au roc (1500)	30	unité	3 150 \$	94 500 \$
4.2	Fourniture et ancrages au roc (600)	100	unité	263 \$	26 250 \$
4.3	Fourniture, mise en place du béton incluant le coffrage et décoffrage	560	m.cu.	714.00 \$	399 840 \$
4.4	Fourniture et mise en place acier d'armature	8400	kg	8.40 \$	70 560 \$
4.5	Pompe à béton	2	lot	2 625.00 \$	5 250 \$
4.6	Location de grue	1	lot	2 625.00 \$	2 625 \$
4.7	Garde-corps sur les murs d'ailes (fournisseur passerelle)	8	m.lin.	525 \$	4 200 \$
4.8	Règle limnométrique	1	global	1 100 \$	1 100 \$
					604 325 \$
5.0 Mur de soutènement					
5.1	Excavation de roc (provision)	10	m.cu.	420 \$	4 200 \$
5.2	Fourniture, mise en place du béton incluant le coffrage et décoffrage	60	m.cu.	714.00 \$	42 840 \$
5.3	Fourniture et mise en place acier d'armature	1800	kg	8.40 \$	15 120 \$
5.4	Drains perforé dia 200 et mise en place	15	m.lin.	193 \$	2 894 \$
5.5	Pompe à béton	1	lot	2 625.00 \$	2 625 \$
					67 679 \$
6.0 Mur gabions					
6.1	Démolition et dispositions des rebuts	100	m.cu.	63 \$	6 300 \$
6.2	Fourniture et mise en place du béton	60	m.cu.	189.00 \$	11 340 \$
6.3	Fourniture et mise en place acier d'armature	1500	kg	8.40 \$	12 600 \$
6.4	Drains perforé dia 200 et mise en place	40	m.lin.	193 \$	7 718 \$
6.5	Pompe à béton	1	lot	2 625.00 \$	2 625 \$
6.6	Gabions	1	lot	52 500.00 \$	52 500 \$
					93 083 \$
7.0 Passerelle cyclable					
7.1	Passerelle cyclable	1	global	330 000 \$	330 000 \$
7.2	Équipement et travaux d'éclairage de la passerelle	1	global	110 000 \$	110 000 \$
					440 000 \$
8.0 Digue					
8.1	Mesures environnementales et contrôle de l'érosion	1	global	16 500.00 \$	16 500 \$
8.2	Rideaux de turbidité	250	mètre	88.00 \$	22 000 \$
8.3	Barrière à sédiments	250	m.cu.	16.50 \$	4 125 \$
8.4	Démolition et disposition du mur existant	1	global	15 750.00 \$	15 750 \$
8.5	Excavation déblai 2e classe	1500	m.cu.	41.80 \$	62 700 \$
8.6	Démolition et disposition des rebuts	1	global	5 250.00 \$	21 000 \$
8.7	Déboisement et essouchement	1	global	22 050.00 \$	31 500 \$
8.8	Remblai	1300	tonne	36.75 \$	47 775 \$
8.9	Enrochement de protection en pierre 450-800	1250	m.ca.	94.50 \$	118 125 \$
8.1	Empierrement de protection pour géotextile	1250	m.ca.	5.25 \$	6 563 \$
8.11	Poussière de pierre, 50 mm épaisseur	750	m.ca.	5.50 \$	4 125 \$
8.12	MG-20, 200 mm épaisseur pour piste cyclable	875	m.ca.	20.90 \$	18 288 \$
8.13	Raccordement, prolongement et exutoire du ponceau dia. 250	10	m.lin.	209.00 \$	2 090 \$
8.14	Drain dia 100 en polyéthylène	3	m.lin.	157.50 \$	473 \$
8.15	Drain en PVC dia 75, avec grille anti-vermine	13	m.lin.	52.50 \$	683 \$
8.16	Boîte de drainage 150mm x 150 mm fabriqué en coffrage de bois	35	unité	52.50 \$	1 838 \$
8.17	Plantation de plante grimpance	167	unité	66.00 \$	11 022 \$
8.18	Membrane géotextile	2500	m.ca.	4.40 \$	11 000 \$
8.19	Ensemencement et terre végétale	2000	m.ca.	13.20 \$	26 400 \$
					421 955 \$
Total :					3 130 752 \$

Préparé par:



Danny Dallaire, ing., PMP
Directeur par intérim - Service du génie

2022-02-03